

Il fonce, il fonce, le Retailleau – le Moussa enterré, le Valls et le Cazeneuve suivront

écrit par Messin Issa | 16 octobre 2024





Nommé ministre de l'Intérieur le 21 septembre, le Retailleau annonce aussitôt des mesures qui enterrent à jamais le Moussa Darmanin qui se voyait en maître à Matignon, et pourquoi pas à l'Élysée.

Si ses parents l'ont prénommé Moussa (Moïse en français), c'est justement pour lui ouvrir les portes de l'Élysée. Il suffit juste de le mettre dans un couffin et de le lâcher dans la Seine. La Brigitte viendra le recueillir et le faire entrer à l'Élysée.

Le Retailleau n'y va pas par quatre chemins. Force est de constater qu'il y a un gouffre entre sa conception de la sécurité et de l'immigration et celles de ses prédécesseurs. Une première dans l'histoire de France.

Il s'attaque directement à l'immigration, le cauchemar principal pour les Français, et annonce vouloir prendre tous les moyens pour faire « baisser l'immigration ».

« Éloigner plus, régulariser moins », c'est son mot d'ordre pour le ministère de l'Intérieur avec toutes ses structures. Les préfets compris.

L'immigration n'est pas une chance et l'État de droit n'est ni intangible, ni sacré, dit-il.

Un langage inimaginable. Beauvau se place du côté des patriotes. Le Moussa Darmanin doit se sentir tout rikiki, lui qui s'était illustré en appelant les Français à se convertir à l'islam et à épouser des musulmanes. C'était en avril 2022 à la Grande mosquée de Paris.

Le Moussa a aussi été le recordman des dissolutions avec un bilan de 23, un chiffre sans précédent pour un ministre de l'Intérieur (23 dissolutions sur un total de 37 depuis l'élection du Macron en 2017, un record absolu depuis 1936).

En quelques jours, le Retailleau a écrasé tous ses prédécesseurs comme le Valls, le lézard franco-espagnol, ou le Cazeneuve, dont la seule tâche était de se déplacer en France pour serrer la main aux clandestins. Et dire qu'on parlait de lui comme éventuel Premier ministre...



Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, accueillant des clandestins

Partisan d'une réponse plus ferme en matière de sécurité, le Retailleau prône l'instauration de courtes peines de prison dès les premiers actes délinquants, l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans et la suspension des aides sociales et familiales pour les parents n'assumant pas leurs responsabilités éducatives.

Il veut rétablir le délit de séjour irrégulier, délit que la France a abrogé par une loi du 31 décembre 2012. Cette abrogation faisait suite à une décision de la Cour de justice de l'Union européenne déniait aux États membres le droit de punir de prison un étranger en séjour irrégulier.

Le Retailleau déclare également vouloir réformer l'Aide médicale d'État qu'il trouve trop favorable aux étrangers en situation irrégulière.

Mais ce n'est pas suffisant d'écraser ces crapules, il faut aussi effacer les traces qu'elles ont laissées en France.

Une nouvelle loi sur l'immigration va donc être présentée au Parlement dès début 2025, un an seulement après la promulgation de la loi Darmanin. Pas sûr que le Moussa

votera pour...

Cette nouvelle loi devra notamment permettre la prolongation de la rétention administrative des étrangers clandestins jugés dangereux. La durée de rétention devrait passer de 90 à 210 jours.

Le Retailleau veut également casser la circulaire Valls pour réduire au maximum le nombre de régularisations de sans-papiers.

La circulaire Valls permet actuellement de régulariser jusqu'à 30.000 sans-papiers chaque année.

Le lézard franco-espagnol doit enrager.

Le Cazeneuve est une larve qui n'a pas vraiment laissé de traces, à part ses chaudes poignées de main avec les clandestins.

On espère que le Retailleau puisse aussi réhabiliter les associations patriotiques dissoutes par le Moussa.

En parcourant son itinéraire, on réalise qu'il a toujours été un militant au service de la France.

Il a voté contre le traité de Maastricht en février 2008 et contre la ratification du traité de Lisbonne « parce qu'il reniait la parole du peuple souverain » et allait instaurer « la primauté du droit européen » sur les « normes constitutionnelles » de la France.

En 2014, il s'oppose, au nom des racines culturelles et des traditions populaires françaises, à la décision du tribunal administratif de Nantes d'interdire la présence d'une crèche de Noël dans le hall du conseil général de la Vendée, qu'il présidait alors.

Il est membre du groupe sénatorial de solidarité, de liaison et de vigilance concernant les chrétiens et les minorités au

Moyen-Orient.

Fin 2019, il dépose une proposition de loi pour interdire les « listes communautaristes » aux élections.

Longue vie au Retailleau et puisse-t-il nous débarrasser de la racaille.

La France lui en sera reconnaissante.

Messin'Issa